

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le « cas » Paul-Boncour et les Congrès socialistes annuels.

Depuis quelques années, le « cas Paul-Boncour » revient à tous les Congrès socialistes. Cela fait partie du rite. Mais jusqu'ici il n'a été ni tranché ni sérieusement examiné. On l'inscrit toujours au programme, mais il ne vient jamais en discussion, comme une pièce de théâtre qu'on annoncerait chaque soir et qu'on renverrait toujours au lendemain pour cause « d'indisposition constatée », du principal interprète.

Cette année, pour ne pas manquer à la tradition, il figurait à l'ordre du jour. Mais il a été noyé dans des considérations générales et, si l'on peut dire, *dépersonnalisées*. Il est évident que l'on désire n'être pas obligé de prendre des sanctions. Alors on évite de mettre la faute en trop vive lumière...

Avant la guerre, il y avait aussi de ces « cas » redoutables qui revenaient régulièrement et risquaient, non pas de compromettre l'union qui n'a jamais existé, mais de faire craquer cette façade d'unité à quoi les socialistes tiennent tant.

Grâce aux circonstances, on pouvait discuter sur ces « cas » après les avoir rendus inoffensifs. Et voici de quelle ingénieuse et roublarde manière.

A la droite extrême du parti socialiste il y avait Alexandre Varenne. Celui-là faisait scandale par son modérantisme. Et comme il se payait le luxe d'agir à sa tête sans souci de la discipline et des règlements, il exaspérait ceux de l'autre bord qui jureraient de ne pas tolérer plus longtemps ses incartades et d'avoir sa peau lors du prochain Congrès...

Seulement, à la gauche extrême du parti socialiste, il y avait Gustave Hervé. Lui, c'est par sa violence qu'il était scandaleux. Il donnait à ses provocations une allure gougnardes et sarcastique qui mettait en fureur les gens sérieux du parti. Il avait inventé des horreurs : le sabotage, l'action directe, la chaussette à clous, Mami Zelle Caisille, le citoyen Browning, etc. Il faisait l'apologie de la propagande par le meurtre et célébrait les exploits de l'assassin Liabeuf en l'honneur duquel il voulait instituer dans le parti une « tendance liabouviste ». Bref, il faisait le désespoir de Jaurès qui passait son temps à essayer de réparer les vices qu'il s'amusait à briser. On avait beau le rappeler au respect de la doctrine et des principes. Il s'en f...ichait royalement et ne cessait de ruer dans les brancards.

Le parti socialiste, toujours unifié, présentait ainsi deux faces différentes, deux aspects opposés. Il semblait tenir en équilibre ayant à chaque bout de son balancier d'un côté le modéré Varenne et de l'autre le chambrardeur Hervé...

Et, alors, vous comprenez comme c'était facile !
On les neutralisait l'un par l'autre. A la mise en accusation de Varenne ses amis ripostaient en appelant Gustave Hervé à la barre du Congrès. Et chaque année celui-ci s'en tirait en les absolvant l'un et l'autre. L'indiscipline du révolutionnaire servait d'excuse à celle du modéré qui rendait à l'autre le même service. Les principes restaient intacts et purs puisqu'ils étaient violés des deux côtés à la fois, mais en sens diamétralement opposés.

Et voilà comment on s'arrangeait de manière à contenter chacun en mécontentant tout le monde. « Passez-nous Hervé et nous vous passerons Varenne ! »... Telle était la formule qu'une commission développait ensuite en style de proclamation. Cela constituait ce que Gustave Hervé lui-même appelait si joliment « un ordre du jour négro-blanc ».

Et le Congrès, profondément divisé, le votait naturellement à l'unanimité, comme un témoignage de sa complète entente et de son accord parfait !...

Pas moyen, maintenant, de recourir au même procédé. Paul-Boncour a pris la place de Varenne, mais personne encore n'a remplacé Gustave Hervé dont le mysticisme exalté s'exerce dans une autre voie...

Les sévères docteurs en théologie marxiste avaient tout de même juré d'examiner à Tours si Paul-Boncour est encore tolérable parmi eux, s'il est toujours conforme au modèle-type fixé par la théorie et s'il ne manifeste pas une indépendance d'allure absolument incompatible avec cette « discipline qui fait la force principale des armées ». On devait le passer aux rayons X de la doctrine et rechercher jusqu'au fond de ses viscères la trace suspecte du virus capitaliste et bourgeois pour le mettre ensuite en quarantaine jusqu'à complète désinfection...

Mais on a encore reculé devant la sanction promise. On veut bien la brandir, mais non pas la lancer. Et l'on compte sur les sévérités du langage pour compenser l'indulgence des actes.

C'est que le cas de Paul-Boncour ne lui est pas personnel. Il ne parlait pas seul. Lui aussi représentait une « tendance ». Et ceux-là même qui s'y opposent ne sont pas loin de le tenir pour nécessaire à l'harmonie générale du parti où elle fait contrepoids à la tendance contraire, assurant ainsi l'équilibre central de l'ensemble... On est très opportuniste chez les intransigeants.

Le socialisme français hésite toujours entre l'intransigeance doctrinale et l'adaptation pratique aux réalités du jour. Et, en attendant qu'il se décide, il veut être paré en vue des deux éventualités...

Et le cas Paul-Boncour continuera de figurer au programme des Congrès qui se le renverront toujours sans le résoudre jamais !...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

CHOSSES ET AUTRES

Quelques souvenirs sur les ducs d'autrefois permettront de les comparer à ceux d'aujourd'hui.

Le quinzième duc de Seymour vient de mourir en Angleterre et sa mort a passé assez inaperçue. Les ducs de Seymour autrefois ne disparaissaient pas sans frapper l'attention du public. Le sixième duc de la famille avait dédaigneusement apostrophé sa seconde femme qui s'était permis de lui trapper doucement le bras un jour avec son éventail : « Madame — lui dit-il — ma première femme était une Percy et pourtant, elle n'a jamais, elle, pris une telle liberté ». Il réduisit de 20.000 livres par testament la part qui devait revenir à sa plus jeune fille, la comtesse d'Alesford qui s'était risquée un jour à s'asseoir en sa présence.

Un pareil respect pour la majesté du nom se retrouvait chez des gens comme le marquis d'Abercorn qui, ayant appris que sa femme allait s'enfuir avec un amant, lui envoya un message où il la priait de partir dans le carrosse de la famille, car il ne voulait pas qu'il fut dit que Lady Abercorn eût quitté le domicile conjugal dans une voiture de louage.

Les guerres d'autrefois laissant des souvenirs moins nombreux que celles de nos jours on pouvait en « faire collection ».

Par un testament dont le texte a été publié en Angleterre, un testateur vient de léguer à son fils une médaille que le grand-père du légataire avait reçue pour sa vaillante conduite à Waterloo et aussi la balle extraite de la blessure que le dit grand-père avait reçue au cours de la même bataille de Waterloo. Il doit exister de par le monde beaucoup de souvenirs de ce genre. La balle qui tua Nelson fut donnée par le médecin au roi Guillaume IV d'Angleterre et se trouve encore aujourd'hui dans la collection privée du roi George V. Cette relique a figuré à une exposition à Londres, il y a quelques années. Des fragments d'uniforme et des lambeaux de passementerie d'or adhèrent encore à la balle.

Le congrès de Versailles et l'élection de M. Daumer à la présidence de la République où il va remplacer M. Doumergue ont provoqué bien des commentaires. Aucun n'est plus bref que celui-ci paru dans l'Observer de dimanche : « La France, dans un but d'économie nationale, a raccourci le nom de son président de trois lettres. »
C'est ce qu'on appelle de l'humour.

Une dame américaine qui descend de Washington a donné à l'un de nos confrères des détails très rassurants sur l'avenir de la spiritualité dans le Nouveau Monde.
Ainsi, elle nous a appris que, sur cent

Informations

M. Briand reste

Notre correspondant parisien nous adressait mercredi à midi la dépêche suivante :
« Sur insistence du Conseil des Ministres, M. Briand a accepté de conserver son portefeuille. »

L'Angleterre et Jeanne d'Arc

A l'occasion des cérémonies de Rouen, le Daily Telegraph publie un long article retraçant la vie et les épisodes du martyre de l'héroïne française. Ce journal ajoute que les Anglais se doivent d'honorer avec humilité sa mémoire.

Dans un éditorial, le Daily Herald constate que Jeanne d'Arc est, de nos jours, presque aussi vénérée des Anglais que des Français eux-mêmes.

Le Vatican et l'Espagne

D'après le correspondant du Daily Telegraph à Rome, le Pape aurait déclaré que le Saint-Siège ne peut entrer en relations avec le gouvernement républicain espagnol avant que les personnes coupables des récentes manifestations anticléricales n'aient été punies. Le Saint-Siège demanderait ensuite la nomination d'un ambassadeur espagnol n'appartenant pas à un groupement hostile à l'Église catholique.

On croit que le Pape, qui a eu hier une longue entrevue avec le cardinal Segura, primat d'Espagne, donnera incessamment des instructions précises aux évêques et au clergé espagnols au sujet de l'attitude à adopter dans la crise présente.

L'Italie et le Saint-Siège

La convention monétaire entre l'Etat italien et le Vatican a été signée par Mgr Serafini, gouverneur civil de la Cité du Vatican et M. Vecchi, ambassadeur italien auprès du Saint-Siège.

Aux termes de cette convention des pièces de monnaie frappées par le Vatican seront acceptées dans toute l'Italie. Une seconde série de pièces d'argent du Vatican, analogues à celles émises en avril dernier, sera mise en circulation le mois prochain.

L'Allemagne et ses anciennes colonies

A l'occasion du Congrès annuel de la Société coloniale allemande, qui vient d'avoir lieu à Eisenach, l'ancien gouverneur de l'Afrique Orientale allemande, le docteur Schnee, a parlé de l'avenir de l'Allemagne outre-mer.

L'orateur a proclamé solennellement que l'Allemagne avait le devoir d'exiger des mandats coloniaux pour contribuer au relèvement économique du Reich.

Enfin, le docteur Schnee a fait adopter une résolution exigeant le retour des anciennes colonies allemandes à l'Allemagne.

Le conseil d'administration du B. I. T.

Le conseil d'administration du B. I. T. s'est réuni mardi matin à Genève pour sa 53^e session. En l'absence du président, M. Arthur Fontaine, représentant du gouvernement français, souffrant, la séance a été présidée par M. Poulton (Grande-Bretagne), vice-président ouvrier.

Le conseil d'administration examinait les différents projets de rapport préparés par le B. I. T. pour la prochaine conférence.

Négociations germano-roumaines

On apprend de source autorisée qu'après les deux entrevues que M. Titulesco a eues à Genève avec M. Curtius, la reprise des négociations commerciales germano-roumaines ne saurait avoir lieu que dans le cadre de l'accord général européen envisagé à la S. D. N. Si le gouvernement du Reich voyait encore toujours un avantage à ce que la Roumanie sollicite quand même de son propre gré la reprise des pourparlers, il hésiterait certainement à en prendre lui-même une initiative pouvant être diversement interprétée par le gouvernement français.

Un « Jour de Paix »

L'organe officiel du gouvernement, le Daily Herald, propose l'institution d'un Jour de la Paix qui serait fixé d'un commun accord par toutes les nations, et qui serait célébré dans le même esprit que les différentes fêtes nationales, mais serait consacré à faire faire quelque nouveau progrès à la cause de la paix.

Au Pérou

Un mouvement de rébellion a éclaté à Calara (Pérou). Le gouvernement a envoyé en toute hâte sur les lieux les troupes cantonnées à Piéra.

millions d'Américains — car il y en a cent millions ! — on comptait vingt mille intellectuels. Cela fait, pour cent grammes d'Américain, deux centigrammes d'esprit.

Allons ! Il y a de l'espoir. Quoique ces intellectuels crèvent de faim, là-bas comme partout, ce qui est, là-bas plus que partout, un spectacle peu propre à favoriser leur reproduction.

En Birmanie

Les nouvelles reçues de Birmanie signalent que le mouvement insurrectionnel semble gagner du terrain notamment aux frontières du Siam et du Laos. L'intervention de troupes bien disciplinées devient nécessaire pour enforcer la police provinciale. Aussi annonce-t-on de Calcutta qu'un train spécial vient de quitter Secunderabad pour la Birmanie, transportant un bataillon de soldats britanniques, trois bataillons d'indigènes recrutés notamment dans le Pehdjab et le Belouchistan ; toutes ces troupes sont sous les ordres d'un général de brigade anglais.

Trésors sous-marins

Le « Daily Mail » a envoyé à bord d'un avion un rédacteur spécial, à la recherche du « Reclamer », qui, il y a quelques jours, a quitté le port de Sunderland, pour une destination inconnue. Le rédacteur affirme que le « Reclamer » se tient maintenant au-dessus de l'épave du paquebot hollandais « Tubantia », coulé pendant la guerre dans la mer du Nord, et à bord duquel se trouve de l'or allemand d'une valeur de plusieurs millions de livres-sterling.

EN PEU DE MOTS...

Le Comité intersyndical du textile a décidé de poursuivre la grève à Roubaix-Tourcoing jusqu'à complète satisfaction.

Un tamponnement a eu lieu dans la gare Bastille-Paris. Une cinquantaine de voyageurs ont été contusionnés. L'agent de police responsable de cet accident, il a été inculpé.

A Genevilliers, un bœuf s'échappa de la voiture où il était placé. Rendu furieux, l'animal parcourut les rues de la ville. Un agent de police tira sur le bœuf un coup de revolver, mais ce fut un poursuivant qui reçut la balle à l'épaule droite.

Le Sud-Express Paris-Lisbonne a déraillé entre la station de Espojo Carperon. Il n'y a pas de victimes.

Pendant les fêtes de la Pentecôte, il y a eu à Vienne sept suicides.

En Savoie, une avalanche de rochers s'est produite dans le défilé des Bauges. La route est complètement obstruée. Un passant a été tué.

NOS ÉCHOS

Le manteau d'hermine.

Isaac fait toutes les opérations commerciales. Il fournit, si l'on veut, cent boîtes de sardines. Il obtiendra des engagements de cinéma pour de grosses dames mûres, il vendra des prédictions sur la température à J. O. N. M., il fournira des frigidaires aux Esquimaux et des appareils de chauffage continu aux peuplades de l'Afrique centrale. Il n'y a pas de tractations commerciales, en un mot, dans lesquelles Isaac n'ait la main.

L'autre jour, Samuel vient le trouver.

— Il me faut un manteau de fourrure, dit-il.

— Il te faut un manteau de fourrure ?

— Oui, dit Samuel. Je veux un manteau d'hermine.

— Hum ! fait Isaac, dont le visage s'assombrit. Un manteau d'hermine ! C'est cher !

— Je ne veux pas mettre plus de cinq mille francs, déclare Samuel.

— Cinq mille francs ? Un manteau d'hermine ? Impossible. Absolument impossible. L'hermine est hors de prix. Il faut que tu mettes au moins six mille.

Mais alors, je te garantis de la marchandise de première qualité. J'ai justement une occasion exceptionnelle. Je t'en ferai profiter.

Samuel, marchand, On discute et, finalement, on se met d'accord sur le prix de cinq mille cinq cents francs. Le manteau sera livré le lendemain matin. On se serre la main. On se sépare.

Mais soudain, Isaac se retourne et court après Samuel :

— A propos, fait-il, j'allais oublier l'essentiel. De quelle couleur le veux-tu, ton manteau d'hermine ?...

Le créancier.

Un commerçant hongrois, dont la réputation de mauvais payeur est solidement établie, adressait récemment à la police de Budapest une dépêche signalant que le propriétaire d'un magasin de Budapest avait l'intention de se suicider et qu'il convenait, par suite, de le soumettre à une étroite surveillance.

Le pseudo-désespéré n'ayant cependant pas la moindre velléité de mettre fin à ses jours, le ministère public engage une action contre l'expéditeur de la dépêche, pour outrage à la magistrature. L'accusé, toutefois, se débat comme un beau diable : il proteste qu'il a agi en parfaite bonne foi et qu'il a reçu, du propriétaire du magasin en question, une lettre qu'il lui a été impossible d'interpréter autrement que comme une menace de suicide.

Qu'avait donc écrit le propriétaire du magasin au commerçant qui était son

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS...

SUR LE ZINC

— Si je viendrais voir votre exposition Coloniale, dit le père Bigos ? C'est bien possible. Faut toujours s'instruire et même se divertir. Puis, ajouta-t-il, l'œil aiguë de malice, je ne serais pas fâché de me rendre compte par moi-même si vos chauffeurs d'aujourd'hui sont d'aussi braves types que les cochers d'autrefois.

On lui assura qu'il trouverait au volant de nos taxis des princes authentiques, des étudiants pourvus de diplômes et aussi de simples mécanos qui sont la plupart de fort honnêtes gens.

— Nous verrons, nous verrons. En 1900, les collignons avaient bruit d'être obligés et débouaillés.

Pourtant... Je vais vous conter ça. Figurez-vous que les derniers mois de l'Exposition on fit dans nos villages une propagande du diable. Les compagnies de chemins de fer vous transportaient à Paris et vous ramenaient dans la huitaine pour le prix d'une paire de souliers. Il ne se parlait pas de centaines de francs comme par le temps qui court. C'est tout juste si le train ne venait pas vous prendre à domicile.

Je me dis : il faut y aller. Rien ne presse aux champs et huit jours sont bien vite passés, surtout quand on les passe bien. Pour moi, pas de dépense d'hôtel ni de restaurant. Mon neveu, Firmin, depuis six mois était concierge et facteur aux Batignolles. Je savais que j'aurais le lit : j'apportais la table. Ben oui : une paire de poulets tout plumés, un pâté froid gros comme une miché et la moitié d'un jambon.

Je débarque à Austerlitz après avoir annoncé mon arrivée pour « un de ces jours », afin de ne déranger personne. On sait vivre... Après que tout le monde fut servi — à la ville, vous savez, on s'embarrasse très peu du voisin — j'avisai autour de la gare un vieux fiacre rôdeur. Pour cocher, une trogne rouge sous un tube blanc. En voilà un, pensai-je, qui ne doit pas avoir besoin de lanterne. Je l'arrête, je m'installe avec mes paniers, donne l'adresse du neveu, et hue, cocotte !

Vous parlez si j'ouvrais les yeux en regardant de côté et d'autre ! J'avais l'air du préfet quand il vient pour les comices ; seulement, je ne saluais pas les badauds. Dans l'intervalle, j'interrogeais l'auto...

— L'auto ? père Bigos.

— Ben oui ! comment disait-on ça dans le journal ? L'auto... l'automélon. Voilà ! Bonhomme, il me désignait les curiosités du bout de son fouet. Ici, la Seine ; là, Notre-Dame...

On arrive enfin devant la maison du neveu. Large trottoir, bâtisse neuve, cinq étages... Fichtre ! Ça changeait un peu d'avec leur taupinière de là-bas. Je descends, j'aligne mes paniers et tire un louis de la poche pour régler ma course. « Avec trente sous, m'avait écrit le neveu, on peut aller au bout du monde. »

Je dis au collignon : « Double paye. » C'était à cause de sa complaisance et du bagage.

— Ça va ! fait-il, sans paraître comblé. Il reçoit la pièce dans le creux de la main, la fait sauter, la

renifle, la mord, l'examine — pile, face, tranche... Je vous avoue que je n'aime pas beaucoup ces manières-là.

— C'est-y, par hasard, monsieur le cocher, que vous n'avez pas l'habitude d'en voir ?

— C'est, réplique-t-il, qu'on ne m'a que trop refait ; alors, vous comprenez, on ne me la fait plus... Mais celle-là est bonne, j'en conviens, malgré son air et le vôtre.

Il vient de la faire sonner sur le caisson de la voiture. Elle chante juste. Une voix d'or. Il me rend aussitôt la monnaie : une pièce de deux francs et trois écus.

D'après l'écrétaire suspendu à la porte de la loge, la concierge est dans l'escalier. Je l'appelle. C'est une Parigote de Pantin, donc deux fois à la coule. On s'embrasse. Nouvelle des gosses, qui sont en banlieue chez la grand'maman, mise des victuailles en lieu sûr.

— A présent, dit-elle, il faut que j'achève le boulot : j'en ai pour un quart d'heure. Vous pourriez, en attendant, aller à la rencontre de Firmin. Vous n'avez qu'à remonter la rue à petits pas. Et vous verrez un homme content.

— Il en verra un autre.

J'allume ma pipe et me voilà faisant le Parisien. Que de femmes dans ce sacré patelin de bonsoir ! Est-ce que c'est toujours comme ça ?... Au bout de dix minutes et de cent mètres, mon Firmin me tombe dans les bras. Et ce qui s'appelle bien tomber : juste devant un bistrot. On entre. En ce temps-là, c'était des « mominettes ». Et à la tienne ! A ta femme et aux gosses ! Firmin veut payer le premier verre, j'offre le second.

Enfin, n'est-ce pas, il faut bien songer à rentrer. Le poulet doit rôti. Je pose une pièce de quarante sous sur le zinc.

Le bistrot, qui parlait politique avec un client, commençait d'aligner sa monnaie quand, tout à coup, je le vois attraper ma pièce, pan ! Comme une femme qui attrape une puce, et la regarder en clignant des yeux... Ah ! ça, je me dis. Qu'est-ce que c'est que ce pays ? Y a pas la confiance règne. Après le collignon, le chand de vins.

Dites donc, me fait-il, pour les pièces en plomb, moi, j'ai les pieds nickelés.

— En plomb ?

— Dame ! ou en étain.

C'est un courtaud et un costaud à la patte dure. Je vois ses deux pouces attaquer mes deux francs : un petit tour de vis et la voilà en tire-bouchon.

— Eh bien, je lui dis, vous m'épatez, vous et de toutes les façons. Firmin, ennuyé, a mis la main à la poche. Je l'arrête.

— Reste tranquille : j'ai encore de quoi priser.

Et, cette fois, je colle au bistrot une belle pièce de cent sous.

Un écu, vous savez, c'était quelque chose. Ça vous posait là en se posant. Un écu, malheureux, mais vous en aviez pour tout un dimanche.

LÉON LAFAGE.

Lire la suite en deuxième page

Il faut comprendre !
Comment Baptiste, deux bougies pour lire votre journal ? Mais c'est du gaspillage !
— Madame se trompe... c'est la même que j'ai coupée en deux.

Vérités courantes.

L'un. — C'est dans l'adversité qu'on connaît ses amis, dit le proverbe.

L'autre. — Malheureusement, c'est dans ce moment-là qu'eux ne vous connaissent pas.

Un malin.

— Quel sera mon salaire ?

— Au début, cent francs. Plus tard davantage.

— Bon. Je commencerai plus tard.

LE LISIUB.

Chronique du Lot

Les conteurs de chez nous... M. BRIAND A GOURDON

SUR LE ZINC

(Suite de l'article de première page)

Cependant le bistrot, qui a soupesé ma thune, regarde Firmin. Un facteur en uniforme, c'est une autorité à côté d'un villageois en blouse.

— Vous connaissez monsieur ? demande-t-il.

— J'te crois : c'est mon oncle.

— En ce cas, c'est bon. Toutefois, les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures.

Et de ses gros doigts en boudins il repousse mon écu.

— Tâchez de cacher ça rapidement, me dit-il, sinon je vous le cloue sur mon comptoir. Regardez : il n'y serait pas seul !

— Mais, bon sang ! m'écriai-je, de plus en plus inquiet : est-ce que par hasard ceux-ci ?

Et je lui tends les deux écus qui me restent.

— C'est du pareil au même, prononce-t-il.

— Que voulez-vous, explique Firmin désolé, il débarque de son patelin à l'instant. C'est sûrement un collignon qui lui a refilé ça.

Alors, pour effacer toutes ces impressions fâcheuses et donner à la façon du patron, un coup de torchon sur le zinc, j'offre une tournée générale — et j'extrait un louis d'or de la réserve. Le bistrot connaît vite que, cette fois, c'est du vrai. Son visage s'éclaircit.

— Oh ! déclare-t-il, il n'y a qu'à regarder la tête pour voir à qui on a affaire.

Mais on ne pouvait pas dire si ce gros malin parlait de l'empereur Napoléon III, dont le profil lauré timbrait la pièce d'or, ou tout bonnement de l'oncle de Firmin qui riait aussi jaune que sa « mominette ».

L'essentiel est qu'il rendit de saine monnaie.

Quant aux trois écus, conclut le père Bigos, les petits neveux s'en servent en guise de palets pour jouer au bouchon. Et, du coup, toute la mauvaise graine de Pantin les traite de sales bourgeois.

Léon LAFAGE.

Elections cantonales

M. David, notre correspondant de Flessas, nous écrit :

Une erreur et une omission se sont glissées dans l'entrefilet relatif aux élections cantonales en 1931 que le Journal du Lot a publié récemment :

M. Pissourailles n'est pas conseiller d'arrondissement du canton de Figeac-Ouest, mais bien de Figeac-Est comme d'ailleurs M. Bouyssou. M. Lacabane, maire de Fons, est conseiller d'arrondissement de Figeac-Ouest. La loi du 22 juin 1833, article 20, exige en effet que le Conseil d'arrondissement compte au moins 9 membres, à raison de 1 par canton. Or, l'arrondissement de Figeac n'a que 8 cantons.

Un canton — le plus peuplé — est, par conséquent, obligé d'être 2 conseillers d'arrondissement.

C'est le cas de Figeac-Est qui réunit en cette qualité le 19 juillet 1925 :

M. Pissourailles Adrien, maire de Lenthillac-St-Blaise ;

M. Bouyssou Henri, maire de Bagnac.

Ils sont donc tous deux renouvelables en octobre prochain.

Jusqu'au 14 mai 1922, c'était le canton de Lacapelle-Marival qui avait ce privilège — si l'on peut appeler cela un privilège — d'être deux conseillers d'arrondissement. Ainsi donc, il y aura 15 sièges de conseillers d'arrondissement à renouveler dans le Lot et non 14 comme cela avait été dit.

Bilan de fête

Les journaux publient la statistique relative aux « accidents de la route », pendant les fêtes de la Pentecôte. Telle bilan ! 39 morts et 119 blessés !

Nous déplorons cette funèbre statistique, tout en nous félicitant que dans le Lot — qui a traversé l'année dernière une véritable série noire — il n'y ait eu cette fois qu'un seul accident et sans gravité. Ce ne sont pourtant pas les automobiles qui ont manqué !

Les chauffeurs deviendraient-ils plus prudents. Il faut le souhaiter. Mais...

P. T. T.

Mlle Emilienne, dame employée des P. T. T. à Puy-l'Évêque est nommée à Prayssac.

Police

Notre compatriote M. Arthur Barot, de St-Michel-de-Bannières, ayant subi avec succès un examen pour un emploi dans la police est nommé en Tunisie.

ON DEMANDE

DES APPRENTIS

à l'imprimerie du

Journal du Lot

MALADIE DU TABAC

La saison des pluies a favorisé le développement. Le beau temps l'arrêtera-t-il ?

Notre correspondant particulier à Sablat nous écrit :

Certains semis de tabac ont été atteints ces derniers temps par la maladie du tabac appelée Bactérium tabacum. Nous avons vu certains planteurs à la limite des départements du Lot et de la Dordogne découragés par ce nouveau fléau qui, nous l'espérons, ne prendra pas de bien grandes proportions parce que la saison des pluies semble avoir pris fin.

On a constaté, en effet, qu'un temps froid et humide favorisait le développement de la maladie qui est toujours très sérieuse lorsque la pluie subsiste sur les feuilles.

En cette période d'épidémie il importe donc d'arroser très légèrement les couches à semis.

Pour arriver à atténuer la propagation de ce fléau il est utile d'asperger les semis de formol détrempé à un pour vingt-cinq. Certains auteurs recommandent aussi le permanganate de potasse à 2 0/0 ou la bouillie bordelaise.

Comme l'excès d'humidité est la cause de la propagation de cette maladie, il est probable que si le beau temps continue tout danger sera écarté.

L. CHABERT, planteur de tabacs.

Aux victimes de la guerre

Nous rappelons que l'article 72, loi de Finances du 1^{er} mars dernier, a pour objet d'accorder aux militaires et marins dont les infirmités ont été contractées ou aggravées au cours d'expéditions déclarées campagnes de guerre par l'autorité compétente et à leurs ayants cause, les avantages consentis aux victimes de la guerre de 1914-1918 par les lois et règlements.

Les principaux avantages que les intéressés peuvent obtenir en matière de pension sont :

1^o La prorogation des délais de mise en instance de pension pour les infirmités contractées ou aggravées dans les conditions ci-dessus indiquées. Cette prorogation ne peut jouer que le lendemain de l'expiration du délai normal de cinq ans. Après ce délai, la présomption d'origine ne joue pas et les intéressés qui formulent une demande de pension au titre des lois de prorogation doivent fournir la preuve de l'imputabilité au service et établir la filiation pour les infirmités qu'ils invoquent.

2^o Le choix du barème le plus avantageux en application de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919.

3^o La possibilité de demander, en vertu de l'article 65 précité, la révision d'une pension définitive pour aggravation d'infirmités déjà rémunérées.

D'autre part, les bénéficiaires de l'article 72 obtiennent d'autres avantages, notamment :

1^o D'être titularisés dans leur emploi en vertu de l'article 16 de la loi du 26 avril 1924 ;

2^o De postuler pour les emplois réservés ;

3^o D'avoir une exonération d'impôts ;

4^o Concernant les décorations.

Le point de départ des nouvelles dispositions a été fixé au 3 avril 1931.

Nous croyons utile également de signaler que les invalides d'après guerre qui n'avaient pas fait valoir leurs droits dans le délai de cinq ans, ont jusqu'au 30 juin pour présenter leur réclamation.

LE PALAIS des FÊTES

JEUDI 28, SAMEDI 30
DIMANCHE 31 (Matinée et soirée)

Un grand film sonore et chantant français.

Réalisé par Raymond Bernard

TARAKANOVA

Interprété par Edith Jehanne, Olaf Fjord, Camille Bert, Paule Andral, Charles Lamy, etc...

Il est, dans l'histoire, des existences tellement mouvementées qu'elles semblent appartenir au roman, c'est le cas d'une petite bohémienne devenue Princesse : Tarakanova, placée brusquement à la tête d'une conspiration contre la Grande Catherine et qui fait, enfin, celle-ci jusque sur les marches du trône.

Bazar en folie, Comique sonore (2 parties).

Actualités, sonores et parlantes.

LE ROBINSON

Les Samedis, Dimanches fêtes et veilles de fêtes

GRAND BAL

Repas sur commande, NOCES ET BANQUETS

Téléphone 207.

Coups et blessures

Procès-verbal a été dressé contre un cultivateur d'Espédaillac inculpé de coups et blessures.

CAHORS

Le transport à bicyclette ou à moto

Nous avons publié une circulaire inspirée par une décision de la Commission centrale des automobiles et de la circulation générale, prescrivant des mesures susceptibles d'éviter des accidents de bicyclettes et de motocycles, par suite du transport de deux personnes sur la même machine.

Les Préfets prirent des arrêtés pour interdire ces transports. Mais lesdites prescriptions ont provoqué des critiques adressées à M. Gaston Gérard, sous-secrétaire d'Etat du tourisme.

Et celui-ci a répondu par cette lettre à un journaliste parisien, M. de Laferté, qui lui avait soumis des objections :

« Dans toute circulaire, il y a l'esprit et il y a la lettre.

« Je n'ai voulu en aucune façon interdire le transport d'une deuxième personne sur une bicyclette et, par conséquent, les parents qui conduisent, par exemple, leurs enfants à l'école ou à la promenade, peuvent continuer à se servir de leur véhicule à cet usage, à condition cependant que leur bicyclette soit munie d'une selle supplémentaire ou d'un dispositif spécial solidement fixé sur le « cadre » de leur bicyclette.

« Ce qui est interdit, c'est le transport sur le « guidon », car le conducteur n'a plus la liberté de manœuvre suffisante pour éviter les obstacles et, de ce fait, il cause des accidents dont quelquefois il est lui-même la victime.

« J'ai fait comprendre aux fabricants de bicyclettes ou de motocyclettes qu'ils n'étaient nullement visés et qu'ils avaient intérêt à se conformer à mes prudentes prescriptions.

« J'espère que vous serez d'accord avec moi sur l'esprit de ma circulaire et que vous serez assez aimable pour l'interpréter dans le bon sens à ceux qui seraient encore dans l'erreur.

« Veuillez agréer... »

Et maintenant, comment appliquer-à-t-on les arrêtés qui ont été pris ?

Au surplus, dans le Lot, un seul procès-verbal a été dressé en vertu de ces prescriptions.

On n'ignore pas chez nous, que dans toute circulaire, il y a l'esprit et la lettre. Mais le ministre devrait être assez clair pour qu'on ne puisse pas se tromper sur le sens de sa circulaire.

L. B.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira le samedi 30 mai courant à 20 h. 30.

Ordre du jour

Allocations militaires. — Dédoulement de la classe enfantine de l'école de garçons. — Demande de création d'un poste d'adjoint et annexion d'une classe enfantine à l'école de la rue Clemenceau. — Demandes de bourses pour les grandes écoles. — Fixation du prix de pension pour les élèves internes du Cours Complémentaire. — Compte de gestion du Receveur municipal (1930). — Compte administratif de la Ville (1930). — Affaires diverses. — Rapports des Commissions. — Liquidation des dépenses de l'assistance 1930. — Assistance médicale gratuite aux vieillards, aux femmes en couches.

Ponts et Chaussées

Ont été reçus au concours pour l'admission au grade d'adjoint technique des Ponts et Chaussées et des Mines, M. Robert Vayssière (avec le n° 2) et René Doulan (avec le n° 17), de l'E. P. S. de St-Céré.

Jeux stupides

Dernièrement, la police ouvrait une enquête au sujet d'une affaire de bris de becs de gaz, dans le quartier du Port-Bullier.

Des noctambules n'aimaient pas qu'on pût les reconnaître et ils n'avaient pas hésité à casser la lanterne.

Aujourd'hui, les noctambules respectent les becs de gaz, mais ils se vengent sur les lampes électriques.

C'est ainsi que ces jours derniers, des lampes électriques du quai Cavainac ont été brisées à coups de pierre.

Ce jeu doit être fort intéressant pour qu'il y ait, toujours, des amateurs ?

Encore quelques noctambules que la leur des lampes électriques devait gêner, mais qu'ils ne se leurrent pas sur l'impunité. Ils sont, à l'heure actuelle, repérés par la police.

L. B.

Outrages à la gendarmerie

Les gendarmes de Payrac ayant invité un chauffeur à modérer l'allure de son auto dans la traversée de la commune, se fâcha et les outrages.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Mort d'un motocycliste

Nous avons relaté qu'un motocycliste avait été trouvé étendu sur la route de Souillac, sans connaissance.

Ce jeune homme, nommé Tavat, originaire de Limoges, fut transporté dans une clinique de Brive. On annonce qu'il est décédé des suites de graves blessures qu'il avait reçues dans la chute.

LE MUR DE LA RUE DE LA BANQUE

Tout arrive à point à qui sait attendre... C'est ainsi qu'après de longs et longs pourparlers on est enfin arrivé à s'entendre pour la reconstruction du mur de soutènement du jardin des Dames de la Miséricorde qui longe la rue de la Banque.

L'adjudication de ces travaux, dont le montant prévu s'élevait à 22.334 francs, aura lieu le vendredi 12 juin prochain à l'Hôtel de Ville.

On peut donc espérer revoir, dans un délai qui n'est plus chimérique, la rue de la Banque débarrassée des barrières qui l'encombrent depuis si longtemps, qu'on avait fini par croire qu'elles en faisaient partie.

Les heureux gagnants

C'est avec plaisir que nous apprenons qu'au tirage du 15 mai dernier de la Française Capitalisation, deux de nos compatriotes ont vu leurs titres sortir remboursables à 5.000 fr.

1^o M. Antoine Roger, maçon à St-Pierre-Toirac (Lot), après un mois seulement de versement, soit 20 fr. ;

2^o M. Grélet Basile, négociant à la Halle de Cahors, après 61 mois de versements, soit 620 fr.

Ces remboursements ont été effectués par M. Calmon, Directeur Départemental, 5, rue Brive, à Cahors, et M. Couderc, inspecteur à St-Jean-de-Laur, par Limogne.

Ouverture des boulangeries

Le Syndicat de la Boulangerie informe le public que les boulangeries resteront ouvertes le lundi 1^{er} juin (jour de foire) et qu'elles seront fermées le mardi, 2 juin.

Le Bureau.

Ligue des Droits de l'homme et du citoyen

La section de Cahors de la Ligue des Droits de l'homme tiendra sa prochaine réunion vendredi 29 courant, à 20 h. 30, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : 1. Communication du président ; 2. Fédération des sections du Lot ; 3. adhésions ; 4. Questions diverses ; 5. causerie sur « les écoles en plein air », par M. Contout.

Le Secrétaire : P. LAFARGE.

N.-B. — Les Ligneurs sont priés d'assister à la réunion avec les membres de leurs familles et leurs amis.

Recette buraliste

Mme Penchenat, de Peyrilles est nommée titulaire, à titre temporaire, de la recette buraliste et du débit de tabac de Peyrilles. Elle est, en outre, nommée débitante de poudre de chasse dans la dite commune.

Chute de bicyclette

Lundi soir, un ouvrier électricien, sujet portugais, suivait à bicyclette la route de Figeac, lorsque près du Mas de Noyer, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Dans la chute, il se fit de graves blessures à la tête. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital de Figeac où son état a été considéré comme grave. Le cycliste a été fortement blessé aux yeux.

Battues aux renards

Les renards pullulent dans certaines contrées de notre région. Il paraît que dans la commune de Soturac chez M. Mazon, au Touret, et à Couvol, quarante poullets ont été dévorés en peu de jours par ces indésirables maraudes. Aussi bien, des battues ont été organisées. Elles ont été couronnées de succès. Onze renards ont été abattus.

A Gintrac, M. Soulatgé Marcel a tué 2 renards et M. Salgues Marius en a abattu un.

Malheureusement les renards sont encore nombreux et il faudrait de fréquentes battues pour réussir à en débarrasser nos régions.

Accident

M. Chaminaud, chauffeur au P.-O., était monté sur le tender d'une machine afin de prendre de l'eau, lorsqu'il glissa sur le tablier et se contusionna au côté gauche. Vingt jours de repos.

Un marchand de bestiaux

Un marchand de bestiaux, nommé Germain B..., demeurant à Puy-Larrouc, conduisait dans un camion plusieurs bœufs qui étaient attachés, ficelés de façon brutale. Il s'arrêta à Conduché. Les gendarmes passèrent et constatèrent la mauvaise façon employée par le marchand pour emporter ses bœufs. Ils le lui firent observer, et en même temps, ils lui dressèrent contravention, en vertu de la Grammont.

Loi Grammont ? demanda le marchand qui ne comprenait pas qu'il y eût une loi qui protégeât les... bêtes !

Vol

Les gendarmes de Gourdon ont arrêté un individu, au moment où celui-ci allait prendre le train. Il avait pénétré chez Mme Malgouyrou, avenue Gambetta et avait fait main-basse sur des bas de dames qui ont été retrouvés sur lui. Il a été écroué.

« Les Amis de l'Harmonie » et « La Chorale du P.-O. »

Ci-après le programme qui sera donné sur les Allées Fénelon, le jeudi 28 mai courant, à 21 heures très précises.

1^o Allégo de Concert, X. ; 2^o Poète et Paysan (Ouverture), soliste M. Alazard, Suppé ; 3^o Les Echos du Midi, avec chant, Harmonie et Chorale du P.-O., Kelsen ; 4^o La Féria ; a) Los Toros, b) La Réja, c) La Zarguella, Lacôme ; 5^o Le dernier jour de Pompei, Chorale du P.-O., Jean Ritz ; 6^o Le Beau Danube Bleu (Valse chantée), (Harmonie et Chorale du P.-O.), Strauss.

- Ne faites à vos nerfs, à votre cœur, nulle peine, même légère ; ils se vengeraient ; apaisez-les avec du café Sanka, sans caféine.

Repos hebdomadaire

Le commissaire de Police rappelle au public et aux bouchers, qu'en exécution de l'Arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 1924, les boucheries doivent être fermées chaque semaine du dimanche midi au lundi midi, sauf lorsque le lundi est jour de foire ou férié ; dans ce cas la fermeture est reportée au mardi.

Les fournitures aux établissements publics (Hospices, écoles, prisons, etc...) font exception à cette réglementation et doivent être exécutées avant 9 heures du matin le lundi.

Une surveillance sera exercée.

Renouvellement des sépultures

M. le maire de Cahors rappelle à ses administrés que la section n° 22, dans laquelle des inhumations ont été faites du 15 novembre 1923 au 14 décembre 1924, va être affectée à de nouvelles sépultures.

Il invite, en conséquence, les familles intéressées à enlever pour le 15 juin 1931 inclus les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai les corps seront enlevés et qu'elles ne seront point admises à élever des difficultés ou réclamations quelconques.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrastier

Fête locale de la porte de la ville. — Cette fête annuelle aura lieu le jour de la Trinité, dimanche 31 mai. Elle s'annonce, d'ailleurs, très brillante : activement préparée par notre charmante jeunesse, dont l'appel sera entendu par tous les camarades qui afflueront nombreux à Castelnau pour se divertir et participer aux diverses réjouissances qui commenceront le samedi soir.

On dansera sur le champ de foire très bien décoré : le samedi, de 21 h. à minuit, et le dimanche, de 15 à 19 heures et de 21 heures à minuit.

Frayssinet-le-Gélat

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de Mme Fillolette, veuve Joffre, 79 ans, à Malbemat, et celui de M. Augustin Joffre, 71 ans, domicilié aux Tougnannes. Condoléances aux familles en deuil.

St-Martin-Labouval

Accident. — Une jeune fille étrangère à la localité, qui travaille avec son beau-frère, monteur électricien, a été blessée aux jambes à la suite d'une explosion.

Les blessures sont assez graves.

Les fraises. — La saison des fraises a commencé dans notre commune. La cueillette se fait, chaque jour, avec activité. Les expéditions vont, progressivement, devenir importantes.

Bélaye

Eboulement réparé. — L'éboulement qui s'était produit cet hiver sur la route n° 50, aux abords de la localité, vient d'être réparé par les soins de l'Administration des Ponts et Chaussées. Le mur de soutènement est à peu près terminé.

Parnac

Nos chemins. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a donné un avis favorable au classement des chemins ruraux, de Saulinières et de Lavergne.

Etat civil. — Décès : Antoine Fons, 68 ans.

Saux

Agence postale. — C'est avec une vive satisfaction que le public de Saux a su qu'une agence postale allait être créée.

On ne peut que remercier M. de Monzie de son intervention pour cela, sans oublier notre conseiller général qui a dû intervenir aussi.

Si le circuit postal doit desservir ce nouveau bureau, il nous donnera le moyen de correspondre journalièrement avec Montcuq, chose bien difficile pour Saux.

Sauzet

Deuil. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Delheil, âgé de 57 ans, cordonnier, mort des suites de ses blessures de guerre. Une assistance nombreuse et les anciens combattants ont suivi le convoi funéraire au cimetière, où M. Vidal, instituteur, a retracé la glorieuse carrière militaire du regretté disparu.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Duravel

Source de Labarre. — Le mardi 26 courant, une équipe du Génie Rural s'est rendue à la fontaine de Labarre pour procéder à l'étude sur le terrain, du nivellement de la source au réservoir.

Cette démarche a pour but d'établir

dier le nouveau projet d'adduction d'eau, au moyen de ladite fontaine, au lieu de la grande.

Association syndicale du chemin de Gipoulou. — Une association syndicale du chemin de Gipoulou a été constituée dimanche 24 courant, à 15 heures, sous la présidence de M. Rey, maire.

Elle a été ainsi établie : Directeur, M. Marion ; syndics titulaires : MM. Bley Paul, Rey Dieudonné, Vayssières ; syndics suppléants : MM. Luzergues et Rastel.

Cette association est formée pour 3 années.

Floressas

Comité du doryphore. — Le Comité de protection et de lutte contre le doryphore est composé de la manière suivante à Floressas :

Président : M. Brugalières, maire ; Membres : Mme et M. David, instituteurs ; Roux Léon, président du Syndicat agricole ; Brousse Abel, président de l'Entente paysanne ; Cailleau Belmyr, délégué du Comice agricole du canton de Puy-l'Evêque ; Ronquet Irénée, délégué de la Chambre d'Agriculture.

M. Cailleau B. a été désigné comme agent chargé de rechercher méthodiquement le ravageur de la pomme de terre dans les champs de la commune afin de lutter efficacement contre lui.

Prayssac

Tennis-Club. — Un jeu de tennis a été installé dans l'enclos de M. Vidres, au Baxou, près le collège. Il obtient un vrai succès. Voilà une bonne distraction pour la jeunesse prayssacoise.

Vire

Fête locale. — Par suite du banquet des Anciens Combattants à Gourdon, le 14 juin, qui doit être présidé par M. A. Briand, la fête votive de Vire, qui devait être célébrée ce jour-là, est renvoyée au dimanche suivant 21 juin.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Compatriote. — Nous avons appris avec plaisir que notre excellent caissier de la perception de Figeac, M. Hauqui, vient d'être élevé sur place à la première classe de son emploi.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Congrès de Gourdon. — Les Anciens Combattants des Cantons de Figeac qui désirent assister au Congrès de Gourdon, sont avisés que M. Goutel met à leur disposition deux autobus de 20 et 30 places, à condition que le nombre atteigne le complément de chaque autobus pour bénéficier du prix réduit, 20 francs par place. Ils doivent donc se faire inscrire sans retard et avant le 7 juin, chez M. Goutel à Figeac.

Les inscriptions au banquet seront définitivement closes le 31 mai et il est donc de toute urgence que ceux qui veulent avoir leur carte de banquet, versent au plus tôt la somme de 25 francs à M. Truel, secrétaire cantonal à Figeac.

Outrages. — Le brigadier de police Singlard et l'agent Trinquet, étant en tournée, rencontrèrent un couple en état d'ivresse qui les outragèrent. La femme frappa l'agent et l'individu, nommé Delmarty, mordit le brigadier au bras. Le couple prit la fuite, mais ils furent arrêtés le lendemain.

Fons

La fête votive. — Dimanche, a été célébré la fête votive de notre commune. Le matin, les habitants ont été réveillés par une joyeuse aubade jouée par les musiciens. Dans l'après-midi, il y a eu lieu des courses de bicyclettes qui ont été très réussies. Elles étaient présidées par M. Lacabane, conseiller d'arrondissement. Une attraction a obtenu un vif succès : ce fut le départ d'un ballon. Le soir, un brillant feu d'artifice a été tiré et a été fort admiré par les spectateurs. La fête votive a eu un vif succès.

Blars. — Un commencement d'incendie a éclaté dans l'immeuble appartenant à M. F..., à Blars. Les secours furent rapides et le feu fut vite éteint. Les dégâts sont peu importants.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone ARCHIVES 60-92

(Originaire du Lot) Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Objets perdus et trouvés. — Il a été trouvé : 1^o Un arbre de transmission pour camion automobile, par M. Lespinasse, domestique chez M. Forville, propriétaire au Vigan (Lot) ; 2^o Une clef, par le jeune Marcel Cabrié, à Maletpique, près Gourdon.

Il a été perdu : 1^o Une manivelle d'automobile, par M. Baudot, propriétaire à La Courté, Cne de Carluccet ; 2^o Une pompe à bicyclette, la rapporter à M. Bruno, correspondant du « Journal du Lot ».

Labastide-Murat

Compatriote. — Notre excellent compatriote M. Louis Brugade, commis de perception à Cahus, est inscrit au tableau pour la 1^{re} classe. Nos félicitations à M. Louis Brugade qui est le fils du négociant de notre ville.

Soullac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette, leur troisième enfant aux époux Vignes-Sambath de Fondrand.

Nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux au bébé. — M. B.

Cazillac

Etat civil. — Publication de mariage devant être célébré à Cuzance, lieu d'origine de la jeune fille, Mlle Berthe Périé, institutrice à Pannac, commune de Cazillac, avec M. Roger Tillo, agriculteur à Blanzaguet, commune de Pinsac (Lot).

Décès à l'hospice-hôpital de Martel et inhumation à Cazillac de Mme Antoinette Brousse, veuve Lagne, de Cazillac.

Concorès

Nos conscrits. — Lors du conseil de révision de St-Germain, les jeunes Serres Maurice, Soulié René, Griffoul Ferdinand, Miquel Jean, Bazillou Henri, Beulet Gabriel, Jouves Albert et Garrit Clément ont été déclarés bons pour le service armé.

Un dîner des plus substantiels et des mieux servis et qui s'est prolongé jusqu'à l'aube réunissait à l'hôtel Bourgade, le maire, l'instituteur, les conscrits et leurs camarades.

Succès scolaire. — Le jeune Jean Villard, élève de l'école publique, vient d'être reçu, à l'examen des Bourses (1^{re} série). Qu'il reçoive nos félicitations.

Souillac

Foire. — Notre foire de mai a encore été gâtée par le mauvais temps. La pluie n'a presque pas cessé de la journée. Aussi l'assistance était-elle clairsemée. Voici les cours qui ont été pratiqués :

Bœufs de travail, de 7.000 fr. à 9.000 francs ; vaches, de 6.000 fr. à 7.000 francs la paire ; brebis grasses,

de 300 à 320 francs ; brebis d'élevage, de 280 à 300 francs ; agneaux, de 200 à 220 francs ; porcelets, de 210 francs à 250 francs, le tout la pièce. Oisons, de 12 à 15 fr. ; canetons, de 4,50 à 5 fr. la pièce ; poulets, de 8 à 8 fr. 50 ; poules, de 6,50 à 7 fr. ; lapins, 4 fr., le tout la livre ; œufs, de 4,50 à 5 francs la douzaine.

Beaucoup de légumes et marché très bien approvisionné.

St-Michel-de-Bannières

Hymnée. — Samedi a été célébré le mariage de Mlle Rivassou, domiciliée au hameau de Vallon, avec M. Pierre Salvat. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Palavy

Grandes fêtes locales des 30 et 31 mai et 1^{er} juin. — Le vaste programme de ces trois jours de fête, qui est des mieux choisis, comporte notamment, en outre de l'annonce des fêtes par des salves d'artillerie et de nombreuses attractions, une grande course de bicyclettes, un grand banquet, un bal champêtre avec jazz et le départ du ballon « Le Saint-Palavy ».

Le lundi 1^{er} juin, continuation de la fête et jeux divers.

CHEZ NOS VOISINS

Sur la Dordogne, en Canoe

Ces jours derniers, après avoir été annoncés, arrivaient à Argenton, hôtel de Bordeaux, plusieurs membres du Canoe-Club et de la Société Nautique Bordelaise ; ces messieurs, au nombre de dix, y compris deux dactyles, devaient, le lendemain, faire la descente de la Dordogne sur canoes qu'ils avaient remorqués eux-mêmes.

Samedi matin, le groupe nautique fit le trajet en autos, escortés des canoes, jusqu'à Eylac, point de départ de l'excursion.

Le même jour, vers les quinze heures, les cinq légers esquifs avec leurs occupants, traversaient Argenton après un excellent voyage, malgré les eaux actuellement assez fortes de la Dordogne ; à ce moment, de nombreux curieux stationnaient sur le pont pour assister au passage de la petite flottille qui ne tarda pas à disparaître, se dirigeant vers Beaulieu où elle devait faire escale jusqu'au dimanche matin, pour de là, atteindre Libourne, point terminus de l'excursion.

Il y a quelques années — oh ! oui, plusieurs années — les amateurs de canot pouvaient se payer pareilles balades sur le Lot. A cette époque, le Lot était navigable, les écluses étaient entretenues.

Mais, aujourd'hui, nos marins ont toujours la satisfaction de naviguer de Coty à Larroque-des-Arcs. C'est une bonne balade ; mais où sont les voyages d'antan !

SYNDICALISME ET INTERET GENERAL

On nous communique :

Les esprits avisés n'ont pas manqué de constater l'évolution qui s'est produite depuis quelques années, dans les conceptions syndicalistes. Créés à l'origine, dans un but restreint de défense des intérêts professionnels de leurs adhérents, les groupements syndicaux se sont peu à peu élevés vers des vues plus larges ; la notion d'intérêt général germa dans l'esprit du Syndicalisme, prit corps, se développa, et devint bientôt inséparable de toute l'action syndicale.

Cette évolution est particulièrement sensible chez les travailleurs des Services Publics, les « fonctionnaires ».

Au cours des dix dernières années, leurs « Amicales » se sont — à l'exception de quelques catégories du cadre supérieur — toutes transformées en Syndicats, agglomérés, par l'intermédiaire de la Fédération Générale des Fonctionnaires, à la Confédération

Générale du Travail et à l'Internationale Ouvrière.

Certes, l'action de ces Syndicats, aux premières années de leur existence, fut une défense presque exclusive des intérêts matériels de leurs adhérents ; mais la faute en est à leur employeur... disons, pour être impartial, qu'elle incomba aux finances publiques, lesquelles ne permettaient pas de les rémunérer à leur juste valeur ! Mais les militants de tous ces Syndicats, épris d'idéal, ont-ils manqué de souligner et de regretter cet état de fait, publiquement, dans tous les Congrès ? Pour eux tous (et depuis longtemps cette déclaration a été faite), la véritable raison d'être de leur groupement est l'étude objective du fonctionnement de leur Service en vue de son organisation rationnelle dans un but d'intérêt général.

Le Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat qui groupe, à quelques unités près, l'unanimité des Ingénieurs T. P. E. de France, s'est depuis plusieurs années déjà, mis courageusement à cette besogne de réorganisation administrative. En collaboration avec les Syndicats voisins groupés dans la Fédération des Travaux Publics, il a établi un projet d'unification des Services de Voirie qui sera un jour prochain discuté au Parlement. Parallèlement à cette étude, il a tenté de réformer matériellement la fonction de l'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat. Ce fonctionnaire, dont la compétence s'étend généralement sur toutes les voies publiques d'un canton administratif, est actuellement encore complètement dépourvu de tous les moyens modernes de travail ; son Syndicat réclame pour lui : un modeste collaborateur muni d'une machine à écrire, le téléphone, l'automobile pour effectuer ses nombreuses tournées sur les voies dont la surveillance lui incombe. Grâce à cette organisation rationnelle, l'Ingénieur T. P. E. pourra se consacrer entièrement à son véritable travail d'étude des projets nouveaux et de surveillance de leur exécution. Sa compétence territoriale pourrait être élargie et le nombre de ces fonctionnaires diminué.

L'Administration Supérieure des Travaux Publics à qui ce projet de réorganisation a été soumis n'a pas cru devoir le retenir, elle n'aime pas ce qui est « moderne » et elle pense, sans doute, que tout va pour le mieux puisque ses agents disposent actuellement de tous les moyens de travail dont disposaient leurs aînés en 1830 ! époque à laquelle le travail qui leur était demandé était de l'ordre du dixième de celui qu'on leur demande actuellement !

Bien mieux ! et comme pour bien montrer son état d'esprit routinier, prenant prétexte d'un élargissement de compétence du Service des Ponts et Chaussées, le Gouvernement, en accord avec l'Administration des Travaux Publics, se propose de demander au Parlement les crédits nécessaires en vue de la création d'un nombre important d'emplois nouveaux d'Ingénieurs T. P. E. Le Syndicat intéressé, délibérément, a entrepris une action décisive pour combattre ce projet du Gouvernement. Dans une note adressée à tous les Parlementaires, il leur montre que la création de ces nouveaux emplois est incompatible avec l'intérêt général bien compris ; il prouve que les Ingénieurs T. P. E. seront assez nombreux pour effectuer tout le travail qui peut être exigé d'eux, s'ils sont mieux utilisés et mieux outillés.

Le Bureau du Syndicat départemental du Lot des Ingénieurs T. P. E. a entrepris de cette importante question tous les Parlementaires du département ; l'accueil unanimement reçu nous laisse espérer que l'action syndicale entreprise pourrait être couronnée de succès.

Si nous avons cru devoir, dans un article trop long, soumettre à l'appréciation du public une phase de l'action particulière d'un Syndicat de Fonctionnaires, c'est pour répondre à

nos détracteurs qui nous accusent aussi volontiers d'être trop nombreux et de ne travailler qu'à notre multiplication en vue d'une diminution de la quantité de notre travail !

C'est aussi parce que l'exemple concret que nous avons souligné illustre bien notre doctrine syndicaliste qui tend chaque jour davantage à s'identifier avec l'intérêt général.

Gabriel NREL,
Secrétaire de la S.D. du Lot
du Syndicat des Ingénieurs
des Travaux Publics de
l'Etat.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

A 16.000 mètres en ballon

On est sans nouvelles du professeur Piccard, parti, hier matin, en ballon avec un compagnon, pour tenter de monter à 16.000 mètres, dans un but d'expériences scientifiques.

On craint que le ballon désemparé ait heurté le sommet des Alpes ou que les tétraèdres aéronautes aient péri asphyxiés.

Drame conjugal à Stamboul

De Stamboul. — Un épouvantable drame conjugal s'est déroulé, hier, en pleine rue.

Le directeur de l'Académie des Arts, bien connu, a tué sa femme à coup de revolver et lui coupa ensuite la gorge avec un rasoir.

Les Anglais et M. Briand

De Londres. — Les milieux politiques et la presse manifestent leur satisfaction de voir M. Briand rester à son poste.

L'opinion unanime est que M. Briand est le représentant le plus autorisé et le plus populaire au regard de l'étranger, de la politique de la Paix.

REMERCIEMENTS

Les familles PALAME, PLANAVERGNE, BUGES, TRABOUYE, BRUJOL, dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été adressées à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, vous prient de trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements.

5.500.000 GLOBULES ROUGES PAR MILLIMÈTRE CUBE

C'est ce que contient le sang humain à l'état normal. Dans l'anémie, ce chiffre tombe à 2.000.000, à 1.500.000 ; dans le cas d'anémie extrême, à 500.000, et dans les derniers jours de la vie, à 300.000 ! Pour enrichir le sang, multiplier le développement des globules rouges, buvez, chaque jour, dix minutes avant chaque repas, un verre de fortifiant, que vous obtiendrez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin, rouge de préférence. Vous trouverez la Quintonine, au prix de 4,95 dans toutes pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

CABINET IMMOBILIER

1, rue Maréchal-Joffre, CAHORS

le plus anciennement créé

Jean DELLARD, Propriétaire

Toutes affaires immobilières et toutes transactions commerciales

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Correspondants toutes régions et tous pays

A LOUER

CHAMBRE NON GARNIE

Centre de la ville
Boulevard Gambetta

S'adresser : 40, rue Président-Wilson

HERNIEUX

M. BASTIÉ, fabricant-spécialiste
19, rue de Constantin, à Toulouse,
sera de passage dans notre ville
le 1^{er} juin. Il se tiendra à la disposition de sa clientèle, de 10 h.
à 12 h., et de 2 h. à 6 h. :

Hôtel de la Croix-Blanche

Bandages sans ressorts « Jypé »,
Pelotes à compression souple,
Ceintures pour gôse, obésité,
rein flétri, hémorroïdes, appareils
orthopédiques, jambes, pilons.
Prix défiant toute concurrence

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 1 1/2 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

Se vend dans toutes les pharmacies

CHEZ HENRY

Hôtel-Restaurant

de la Marine

CHAVAROCHE Henry, propriétaire

Déjeuners, dîners, prix fixe

et à la carte

Soupers sur commande

Penstionnaires : 13 fr. par jour

Chambres meublées

Voyageurs

Casse-croûte à toute heure

Vins à emporter. — Livraison à domicile. — Bière, Limonade.

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CAHORS

Faillite du sieur

DIEUDE Maurice,
Marchand de chaussures
à Cahors

Report d'ouverture

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-six mai mil neuf cent trente et un, il a été extrait ce qui suit : « Le Tribunal fixe et reporte à au neuf, huit mil neuf cent trente, la date de la cessation de paiements du sieur DIEUDE Maurice, marchand de chaussures à Cahors, et l'ouverture de sa faillite ; « Ordonne l'affiche et l'insertion du présent jugement aux formes de droit ; « Dit que, pour le surplus, le jugement déclaratif consensé sera son plein et entier effet. »

Pour extrait conforme :
Le Greffier,
E. MANEYROL.

Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

A. J. du 21 janvier 1929

ETUDE DE M^r SÉQUY

Licencié en droit

Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance du Lot, le trente et un mai mil neuf cent vingt-neuf, enregistré et signifié à partie,

Entre : Madame BASSOUL Denise, épouse Maurice BESIÈRES, domiciliée à Cahors, rue des Soubirous, numéro 12. Et : Monsieur Maurice BESIÈRES, domicilié de droit à Cahors, rue des Soubirous, numéro 12.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, à la requête et au profit de la femme.

Cahors, le 27 mai 1931.
Pour extrait :
SÉQUY.

Feuilleton du « Journal du Lot » 2

PAR PEUR DE L'AMOUR

ou UN MARIAGE SECRET

par Louis d'ARVERES

I

LA CUEILLEUSE DE FRAISES

— Avez-vous lu Tennyson ? demanda presque inconsciemment Ronald ?

— Non, je n'ai pas beaucoup de temps libre...

— Alors, je vais vous dire l'histoire à laquelle je pense. Depuis que je l'ai lue, je me suis fait un idéal, et cet idéal vous ressemble...

Liane le regarda un peu plus longtemps, cette fois. Elle n'avait pas la moindre idée de ce qu'il voulait dire, et Tennyson lui était inconnu, mais, quand il récita les vers harmonieux du grand poète, son imagination et son cœur s'émurent en même temps. Elle vit les champs de froment, les épis d'or, le petit enfant et sa jeune mère qu'il évoquait, et quand Ronald eut fini de parler il constata que l'émotion l'avait transfigurée.

— Aimez-vous les vers ? demanda-t-il, feignant de ne pas comprendre son émoi.

— Ah ! oui, beaucoup ! Comme il

doit être un grand homme celui qui a écrit ces vers... Et, vous les savez par cœur !

Cette juvénile admiration le flatta et le charma. Il sourit :

— Voulez-vous en entendre d'autres ? demanda-t-il et, sans en attendre la réponse, il allait recommencer, quand retentit la cloche du château.

Liane tressaillit.

— Midi ? s'écria-t-elle, apeurée, Mme Mortois sera fâchée contre moi.

— Fâchée ? interrogea Ronald, agacé par cette brusque interruption de son idylle. Fâchée contre vous ? Pourquoi ?

— Elle attend ses fraises pour les confitures et ma corbeille est à moitié vide.

— En ce cas, je vais vous aider, dit spontanément l'héritier d'Éton-Court s'agenouillant près d'elle et travaillant si bien, qu'en quelques minutes, la corbeille se trouva remplie.

— Là, dit-il triomphant, vous n'avez plus à avoir peur de Mme Mortois, Liane, allez vite la rejoindre... mais ne trouvez-vous pas un peu pénible de quitter ce brillant soleil pour les sous-sols de l'office ?

— J'aimerais mieux rester, bien sûr, dit la jeune fille, sincère, mais j'ai vraiment beaucoup de travail, aujourd'hui.

— Viendrez-vous ici, demain ?

— Oui, la cueilleuse de fraises me prendra bien toute la semaine, au moins !

— Alors je vous reverrai.

Il prit sa main en guise d'adieu et il sentit les petits doigts frémir sous son étreinte.

Elle paraissait à la fois heureuse et effarouchée, si charmante et cependant si réservée, qu'il résista à la tentation de la prendre dans ses bras pour l'embrasser et lui dire des paroles d'amour.

La pureté de la jeune fille la gardait mieux que n'importe quelle surveillance aux yeux du vrai gentilhomme qu'était Ronald.

Il rendit la liberté à la petite main tremblante et regarda la jolie silhouette disparaître dans le soleil.

Au diable les belles manières et tous les préjugés, se dit-il. Cette enfant est adorable et aucune femme de ma connaissance ne peut lui être comparée.

Une beauté sans coquetterie ni atours et une ignorance si absolue ! se dit-il, je suis sûr qu'elle ne sait même pas ce que c'est qu'un « grand match », ou un « bon parti ».

Si l'héroïne de Tennyson lui avait ressemblé, je me demande ce qui serait arrivé ?

Sans penser un instant qu'il s'était conduit comme un enfant et devait oublier, au plus vite, cette fillette exquise, il alluma un cigare et commença de rêver d'elle.

Liane n'ayant reçu aucune réprimande de la gouvernante, reprit le chemin du pavillon où logeaient ses parents, heureuse d'une joie inconnue imprécise, mais si pénétrante et si

douce, qu'elle en était comme grisée.

Son cœur battait comme jamais encore il n'avait battu et ses beaux yeux brillaient d'une flamme nouvelle. Arrivée près du banc où venait de lui apparaître son seigneur sous l'aspect d'un prince charmant, elle s'arrêta et s'assit un instant sur le banc où il était assis pendant qu'il lui disait les vers enchanteurs d'un grand poète ; l'amour, la jeunesse, la beauté chantaient en elle leur délicate chanson, et elle les écoutait en une sorte d'extase.

Quand elle se décida enfin à rentrer chez elle, sa présence illumina la modeste demeure.

Les yeux de son père se posèrent affectueusement sur elle. Il soupira en pensant qu'elle était bien fine et bien jolie pour le dur labeur qui serait son partage, et que les soucis de la vie auraient vite terni tant d'éclat et de jeunesse.

Mais Liane ne remarqua pas le usage soucieux sur le front du brave homme, elle avait besoin de solitude et courut, sous quelque prétexte, s'enfermer dans sa chambre. Enfin seule, elle décrocha le petit miroir qui lui servait pour sa toilette matinale, et chercha le pourquoi de l'admiration qu'elle avait lue dans les yeux de son jeune maître.

Pour la première fois, elle prit conscience de sa beauté et rougit, presque honteuse en face d'elle-même.

Bibliographie

COLLECTION « LE FILM »

DEUX FOIS VINGT ANS

Par Pierre FRONDAIE

L'auteur de *Deux fois vingt ans* a réussi cette gageure de conquérir, comme en se jouant, les suffrages de l'élite et de la foule. Ses romans sont à la fois des romans d'action, tout découpés pour la présentation à l'écran, et des œuvres, sous un apparent abandon, de subtile psychologie et d'analyse pénétrante. Et quelle langue sûre d'elle-même, vivante, souple, nerveuse ! L'histoire qui nous est ici contée et que l'art muet a vulgarisée est le drame pathétique, éternel, de l'automne d'une femme, arrivée au fatal tournant de la quarantaine, miraculeusement conservée, vouée à l'austère souvenir d'un chaste amour et à ses devoirs de mère, tourmentée cependant par le démon de midi. La belle créole, venue en France sous la garde d'un fidèle ami, reçue dans une famille de grands négociants girondins, connaît les secrets orages des sens et de l'imagination dans l'atmosphère alanguissante des pins d'Arcachon. Ainsi elle se trouve amenée à servir aveuglément la liaison coupable de la jeune comtesse de Gréange, mariée à un sinistre maniaque, par un subterfuge renouvelé de la scène fameuse de Cyrano sous le balcon. Mais à ce jeu, elle se laisse prendre et l'artifice qu'elle emploie stimule les impulsions de l'obscur instinct qui la mène à l'impossible aventure, au désaveu tragique de son honnête passé. Compromise aux yeux du monde, elle s'arrête au bord de l'irréparable et se laisse sauver par le généreux Frédéric Lafourcade qui, lui, a pénétré le mystère de la substitution. Voilà une œuvre de grande classe, qui étudie sur le vif de la réalité la plus poignante, les détours de la passion en nous proposant un inoubliable exemple !

Un volume in-8° double couronne. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6° et dans toutes les bonnes librairies.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le Co-gérant : L. PARAZINES.

Maitresses de Maison !

LISEZ la Mode Pratique

qui concilie
ÉLÉGANCE-FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.
Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.
Le Numéro : 1 fr.

LA LISEUSE

Collection de romans à mettre entre toutes les mains

LE MARI DE CENDRILLONNE

par DYVONNE

Dyvonne, un des auteurs favoris des fidèles lecteurs de la *Liseuse*, est par excellence le conteur populaire de la famille, l'observateur doucement ironique et exquisement attendri de la société d'après-guerre. *Près de lui, Jonjou se marie*, sont des œuvres charmantes, qui, sous une forme légère en apparence, posent l'inquiétant problème de la destinée des jeunes filles dans un pays dépeuplé, et proclament avec une sincérité vibrante leur droit à fonder le foyer de leur choix. *Cendrillonnette*, héroïne au nom suggestif, attend le Prince charmant dans une condition humiliée, exposée aux incessantes avanies de deux sœurs jalouses. Et voilà que son rêve intime se réalise à la minute précise où elle désespère. Elle épouse un diplomate de haute mine et de respectable fortune qui, par un bizarre enchaînement d'incidents, a pris à ses yeux figure de paladin libérateur. Hélas ! quand la maison est achevée, prête pour la fête, le malheur entre. Ce fiancé idéal, à peine marié s'éloigne brusquement de la jeune épouse frémissante. Un secret est entre eux et menace de les séparer. Ils décident de garder un temps les apparences et de masquer d'un accord provisoire le voyage à Rome qui doit contribuer à rompre les liens religieux de leur union. Au fond Cendrillonnette n'a cessé d'aimer l'homme qui l'a arrachée à sa solitude morale, même lorsqu'elle a pénétré le mystère de son abandon, elle feint de servir l'impatient désir qu'il éprouve de reprendre sa liberté. Et c'est entre eux une lutte dramatique où l'égoïsme masculin, le sentiment du devoir, la fidélité d'un cœur pur, entrent tour à tour en jeu. Elle a son dénouement dans l'enchantement de Venise, la ville des amours magnifiques, décor étincelant d'inoubliables aventures.

Un volume in-16, sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6°, et dans toutes les bonnes librairies.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Exposition Coloniale Internationale de Paris (Mai à novembre 1931)

Billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation et la veille de sa fermeture et dans la limite de deux voyages par bon, des billets d'aller et retour à prix réduit, au départ d'une gare quelconque des Grands Réseaux français à destination de Paris, sous réserve d'un parcours simple de 200 kilomètres.

Réduction sur le prix doublé des

billets ordinaires simples à plein tarif : 30 0/0 de 200 à 500 kilomètres ; 33 0/0 au-dessus de 500 kilomètres.

Validité : 10 jours de 200 à 500 kilomètres ; 15 jours au-dessus de 500 kilomètres, sans faculté de prolongation.

Ces billets ne permettent l'enregistrement comme bagages que des objets à l'usage personnel des voyageurs.

Une Agence de Voyageurs
126, Boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au Public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, boulevard Raspail (Télép. : Littre 99-67) une Agence affectée au service des voyageurs.

Cette Agence délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces Ré-

seaux. Elle donne suite dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 1931 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, à cette Agence, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre la dite agence et la gare de départ, les prix-ci-après :

un colis, 2 francs ; par colis en sus du premier, 1 franc.

Cette agence est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.

L'AMERIQUE DU SUD

Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

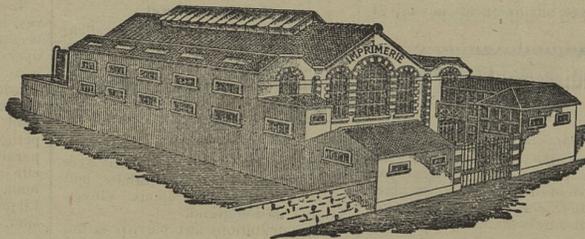
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



SERVICE D'ÉTÉ 1931

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.		
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.		
PARIS (Orsay) dép.	22	24	10	16	17	18	19	20	19	53	21	10
PARIS (Aust.) dép.	22	24	10	16	17	18	19	20	19	53	21	10
LIMOGES (arr.)	5	5	16	30	23	3	0	35	2	8	3	20
BRIVE (arr.)	4	31	9	2	16	37	23	9	0	42	2	23
Gignac-Cressensac	7	15	11	56	18	18	0	48	2	11	4	8
SOULLAC	8	16	12	32	18	24	18	50	0	54	2	17
CAZOULES	8	42	13	50	17	24	19	6	20	31	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8	50	13	58	17	32	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	6	14	14	17	49	—	—	—	—	—	—
Nozac	9	16	14	24	18	1	—	—	—	—	—	—
GOURDON	9	31	14	40	18	24	19	33	21	33	—	—
Saint-Clair	9	40	14	49	18	34	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9	51	15	58	18	46	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	10	2	15	11	18	59	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10	13	15	22	19	13	—	—	—	—	—	—
Espère	10	22	15	31	19	24	—	—	—	—	—	—
Pradines	10	29	15	38	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arr.)	10	35	15	44	19	35	20	14	—	—	—	—
CAHORS (dép.)	11	35	17	42	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	11	45	17	54	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieureac	11	59	18	11	—	—	—	—	—	—	—	—
Labbenque	12	7	18	21	—	—	—	—	—	—	—	—
Causade	12	44	19	1	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13	18	19	40	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	16	58	21	8	—	—	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE... d.	4	50	8	45	10	12	13	34
MONTAUBAN... d.	6	14	9	46	11	—	16	2
Causade	6	55	10	27	—	—	16	20
Labbenque	7	32	11	9	—	—	16	41
Cieureac	7	40	11	18	—	—	17	19
Sept-Ponts	7	51	11	30	—	—	17	27
CAHORS... arr.	7	59	11	38	11	50	17	38
CAHORS... dép.	8	17	12	42	12	3	17	55
Pradines	8	24	12	49	—	—	18	2
Espère	8	32	12	58	—	—	18	10
St-Denis-Catus	8	46	13	27	—	—	18	23
Thédirac-Peyril	8	59	13	27	—	—	18	33
Dégagnac	9	10	13	36	—	—	18	45
Saint-Clair	9	19	13	45	—	—	18	54
GOURDON (I)	9	37	14	3	12	46	19	9
Nozac	9	45	14	12	—	—	19	17
Lamothe-Fénelon	9	55	14	21	—	—	19	26
La Chap.-de-Mar	10	2	14	29	—	—	19	33
CAZOULES	10	8	14	35	—	—	19	39
SOULLAC	10	25	14	50	13	11	19	51
Gignac-Cressensac	10	52	15	20	—	—	20	21
BRIVE... arr.	11	20	15	50	13	48	20	49
BRIVE... dép.	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS... (A) arr.	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS... (O) arr.	—	—	—	—	—	—	—	—

De Cahors à Libos

CAHORS	6	22	15	2	18	35
Pradines	6	29	15	10	18	43
Mercuès	6	38	15	19	18	52
Donelle (Arrêt)	6	42	15	23	18	56
Parnac	6	49	15	33	19	5
Luzzech	6	55	15	39	19	13
Castelfranc	7	7	15	51	19	25
Prayssac (Arrêt)	7	11	15	55	19	29
Puy-l'Évêque	7	20	16	4	17	36
Duravel	7	27	16	11	17	48
Soturac-Touzac	7	35	16	19	18	54
Fumel	7	46	16	30	18	27
LIBOS	7	51	16	35	18	33

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	27	9	22	14	25	18	14
Fumel	6	38	9	29	14	32	18	22
Soturac-Touzac	6	54	9	40	14	43	18	33
Duravel	7	5	9	47	14	50	18	40
Puy-l'Évêque	7	21	9	55	14	57	18	47
Prayssac (Arrêt)	7	35	10	4	15	6	18	56
Castelfranc	7	52	10	9	15	12	19	2
Luzzech	8	12	10	20	15	24	19	28
Parnac	8	25	10	29	15	34	19	33
Donelle (Arrêt)	8	31	10	34	15	39	19	38
Mercuès	8	40	10	40	15	45	19	42
Pradines	8	52	10	48	15	53	19	49
CAHORS	9	1	10	55	16	—	19	49

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8	5	9	50	16	14	18	30
Cabessut	8	15	10	1	16	25	18	41
Arcambal	8	24	10	17	16	34	18	54
Vers	8	32	10	25	16	42	19	5
Saint-Géry	8	38	10	30	16	47	19	14
Conduché	8	49	11	19	16	58	19	35
Saint-Cirac-la-Popie	8	55	11	29	17	4	19	41
St-Martin-Labouval	9	2	11	53	17	11	19	57
Calvignac	9	8	12	3	17	17	20	6
Cajarc	9	21	12	20	17	29		